IAMGOLD CORPORATION

TSX: IMG NYSE : IAG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES RÉSULTATS D'ANALYSE D'IAMGOLD PROLONGENT LA ZONE GOSSELIN AU PROJET CÔTÉ GOLD

Toronto (Ontario), le 27 janvier 2022 – IAMGOLD Corporation (NYSE:IAG) (TSX:IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce d'autres résultats d'analyse de son programme de forage au diamant de délimitation provenant de la découverte de la zone Gosselin, située à environ 1,5 kilomètre au nord-est du projet en construction Côté Gold (« Côté Gold »), en Ontario, au Canada. Le programme de forage de délimitation à Gosselin est mené dans le cadre de la coentreprise du projet Côté Gold, détenue à 70 % par IAMGOLD, qui sera l'exploitant, et à 30 % par Sumitomo Metal Mining Co., Ltd. (« SMM »). Côté Gold est actuellement en construction et l'atteinte de la production commerciale est anticipée au deuxième semestre de 2023 (*se reporter aux communiqués de presse de la Société en date du 18 octobre 2021 et du 12 janvier 2022*).

Les principaux résultats comprennent :

- **355,5 mètres (« m ») à 0,78 gramme par tonne d'or (« g/t Au »)** dans le sondage GOS21-94 à partir de 128,5 m incluant
  - 96,6 m à 1,50 g/t Au à partir de 383,4 m
- **256,0 m à 2,05 g/t Au** dans le sondage GOS21-98 à partir de 156,0 m incluant
  - 1,0 m à 101,0 g/t Au à partir de 284,0 m et
  - 1,0 m à 197,0 g/t Au à partir de 321,0 m
- **357,5 m à 0,55 g/t Au** dans le sondage GOS21-101 à partir de 65,5 m incluant
  - 48,5 m à 1,03 g/t Au à partir de 65,5 m et
  - 111,0 m à 0,86 g/t Au à partir de 312,0 m
- **173,0 m à 0,70 g/t Au** dans le sondage GOS21-95 à partir de 228,0 m incluant
  - 102,0 m à 0,95 g/t Au à partir de 273,0 m
- **87,9 m à 1,30 g/t Au** dans le sondage GOS21-102 à partir de 335,1 m incluant
  - 1,0 m à 60,2 g/t Au à partir de 383,5 m

Craig MacDougall, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD a indiqué : « Notre confiance dans la ressource Gosselin continue de s'accroître et ces derniers résultats se comparent bien aux teneurs prévues dans le modèle de blocs de la ressource et, dans certains cas, la minéralisation se trouve prolongée à l'extérieur des limites du modèle de minéralisation de la ressource. Notre programme d'exploration prévu en 2022 ciblera des secteurs présentant un potentiel d'expansion de la ressource. »

IAMGOLD publie des résultats d'analyse provenant de 10 forages au diamant supplémentaires totalisant 4 149 mètres réalisés entre juillet et octobre 2021 dont les résultats ont été reçus après la fermeture de la base de données utilisée à l'appui de l'estimation des ressources minérales du gisement Gosselin divulguée le 18 octobre 2021. Les résultats d'analyse sont présentés au tableau 1 ci-dessous (se reporter à la carte de l'emplacement des trous de forage présentée à la figure 1).

Le 21 septembre 2021, IAMGOLD a publié les résultats d'analyse provenant de 31 forages au diamant supplémentaires totalisant 11 735 mètres réalisés en 2021. Ces résultats du programme de définition ont été intégrés dans la première estimation des ressources minérales du gisement Gosselin annoncée le 18 octobre 2021 (*se reporter au communiqué de presse en date du 18 octobre 2021 de la Société*) dans lequel on estimait 3,35 millions d'onces de ressources indiquées et 1,71 million d'onces de ressources présumées (sur une base à 100 % en utilisant un prix de l'or l'once de 1 500 $ US).

Prochaines étapes

Le processus d'estimation des ressources a permis de déterminer un nombre de secteurs présentant un potentiel d'expansion en profondeur, latéralement et dans des secteurs où l'espacement des trous de forage demeure trop large pour classifier les ressources minérales en ce moment. Le gisement Gosselin a seulement été foré à une profondeur correspondant environ à la moitié de celle du gisement Côté Gold et demeure ouvert en profondeur où un nombre de forages a terminé dans la minéralisation. De plus, un secteur de chevauchement entre le gisement Gosselin et l'enveloppe de la fosse adjacente de Côté Gold pourrait offrir une occasion d'optimisation des enveloppes de fosse combinées et faire ressortir des ressources minérales. Un programme hivernal de forage au diamant prévoit commencer à tester les secteurs d'expansion ciblés, et la préparation des plateformes terrestres et sur le lac gelé est en cours.

Des études techniques supplémentaires sont prévues et comprendront : un programme d'échantillonnage pour faire avancer les travaux d'essais métallurgiques futurs pour évaluer les caractéristiques de broyage et la récupération d'or sur différents types de minerai et différentes teneurs ; des études minières et d'infrastructure pour étudier les options d'optimisation en intégrant les ressources du gisement Gosselin dans les plans miniers à long terme futurs de Côté Gold ; et le commencement de la collecte de données de référence supplémentaires pour soutenir les exigences futures de permis.

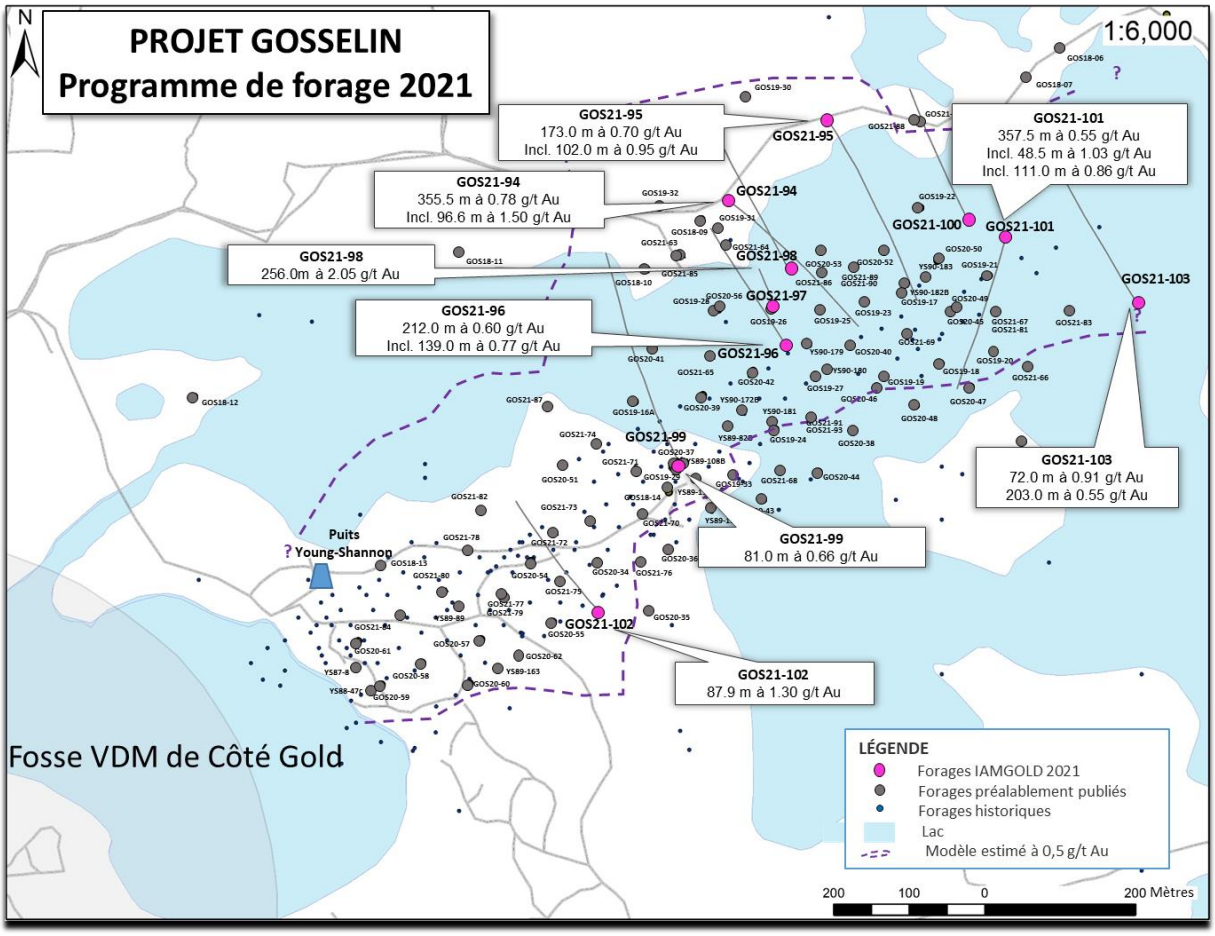

Figure 1 – Plan de surface des trous de forage à Gosselin et principaux résultats d'analyse de 2021

À propos du gisement Gosselin

La zone Gosselin, immédiatement adjacente au nord-est du gisement Côté Gold, est accessible au moyen de chemins de construction sur la propriété minière en cours d'aménagement. Le forage au diamant réalisé jusqu'à maintenant a permis de délimiter de larges intervalles d'une minéralisation à basse teneur encaissée dans des lithologies intrusives altérées et bréchifiées semblables à celles observées au gisement adjacent Côté Gold, qui s'étendent du puits historique de Young-Shannon à l'ouest jusqu'à la zone Gosselin à l'est. Le forage effectué à ce jour a permis de déterminer une minéralisation d'une longueur de 1 400 mètres, d'une largeur de 400 mètres et d'une profondeur atteignant 425 mètres. Le gisement se trouve sous le fond du lac peu profond Three Ducks et demeure ouvert en profondeur au nord-ouest et latéralement au nord-est et au sud-ouest.

IAMGOLD a franchi une étape importante le 18 octobre 2021 lors de l'annonce d'une première estimation des ressources minérales du gisement Gosselin, comportant 3,35 millions d'onces de ressources indiquées et 1,17 million d'onces en ressources présumées à une teneur dans l'ensemble semblable à celle du gisement Côté Gold (*se reporter au communiqué de presse de la Société en date du 18 octobre 2021*). L'estimation des ressources minérales de la zone Gosselin intègre les résultats d'analyse provenant de 163 trous de forage au diamant totalisant 54 775 mètres, y compris 95 forages au diamant totalisant 38 398 mètres réalisés par IAMGOLD dans le cadre de son programme de forage de délimitation. L'ajout du gisement Gosselin à l'inventaire des ressources minérales totales dans le district Côté Gold représente une augmentation de 33 % dans la catégorie des ressources mesurées et indiquées et une augmentation de 45 % dans la catégorie de ressources présumées.

Tableau 1 – Résultats de forage au projet Gosselin – Programme de forage de 2021

Trou nº	UTM NAD83 Zone17			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle de carotte[1]	Au [2] [3]
	Coord. est	Coord. nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)
GOS21-94	430949	5267907	383	125	-63	487,00	128,50	484,00	355,50	0,78
Incluant (3)							*383,40*	*480,00*	*96,60*	*1,50*
Incluant (3)							*396,00*	*397,30*	*1,30*	*10,40*
GOS21-95	431082	5268007	385	148	-50	424,61	228,00	401,00	173,00	0,70
Incluant (3)							*273,00*	*375,00*	*102,00*	*0,95*
GOS21-96*	431027	5267713	381	325	-65	435,00	195,00	407,00	212,00	0,60
Incluant (3)							*215,00*	*354,00*	*139,00*	*0,77*
GOS21-97*	431013	5267766	381	333	-65	121,50	59,50	90,50	31,00	0,48
GOS21-98*	431032	5267812	381	330	-65	417,00	156,00	412,00	256,00	2,05
Incluant (3)							*196,00*	*197,00*	*1,00*	*11,10*
Incluant (3)							*222,00*	*223,00*	*1,00*	*17,20*
Incluant (3)							*284,00*	*285,00*	*1,00*	*101,00*
Incluant (3)							*321,00*	*322,00*	*1,00*	*197,00*
GOS21-99	430888	5267553	382	333	-50	438,00	356,00	437,00	81,00	0,66
Incluant (3)							*418,10*	*419,00*	*0,90*	*14,90*
GOS21-100*	431270	5267877	382	330	-63	421,50	Résultats négligeables			
GOS21-101*	431320	5267857	381	195	-60	423,00	65,50	423,00	357,50	0,55

Incluant (3)							*65,50*	*114,00*	*48,50*	*1,03*
Incluant (3)							*312,00*	*423,00*	*111,00*	*0,86*
GOS21-102	430784	5267356	395	330	-60	426,00	335,05	422,90	87,90	1,30
Incluant (3)							*383,50*	*384,50*	*1,00*	*60,20*
GOS21-103*	431495	5267766	381	330	-65	555,00	156,00	228,00	72,00	0,91
Incluant (3)							*186,00*	*187,00*	*1,00*	*10,50*
							352,00	555,00	203,00	0,55
Incluant (3)							*467,00*	*496,00*	*29,00*	*1,43*

Notes :

1. Les épaisseurs vraies des intersections sont estimées à environ 60 à 95 % de l'intervalle de carotte.
2. Les intersections de trous de forage sont calculées selon une teneur de coupure inférieure de 0,30 g/t Au.
3. Les résultats d'analyse ne sont pas plafonnés, mais les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.

* Calibre de forage BTW – le diamètre de carotte est de 42,0 mm.

Informations techniques et notes sur le contrôle de qualité

Les résultats de forage contenus dans le présent communiqué de presse ont été préparés selon les directives du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers (Règlement 43-101).

Al Smith, géologue professionnel, directeur de district, Exploration, d'IAMGOLD pour le district Côté Gold en Ontario est la personne qualifiée (« PQ ») pour les besoins du Règlement 43-101 et il est responsable de la supervision de la préparation, de la vérification et de la révision des informations techniques contenues dans le présent communiqué de presse.

La PQ responsable de la planification, de la supervision et de l'exécution du programme de forage au diamant est Brad McKinley, géologue professionnel, et géologue principal d'IAMGOLD pour le district Côté Gold en Ontario. Les PQ mentionnées ci-dessus ont approuvé l'ajout des informations techniques aux présentes et ont préalablement examinées celles-ci.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été examinés et approuvés par Craig MacDougall, géologue professionnel, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD. M. MacDougall est une PQ pour les besoins du Règlement 43-101.

L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) adhérant aux meilleures pratiques de l'industrie. Les échantillons de carottes de sondages (taille NQ) sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre 0,5 et 1,5 mètre, selon les observations géologiques. Les échantillons ont été entreposés dans des sacs de plastique scellés, puis conditionnés dans des boîtes en fibre et placés sur une palette où ils sont recouverts d'une pellicule de plastique. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire.

IAMGOLD a utilisé Activation Laboratories Limited (Actlabs, située à Timmins, en Ontario) pour effectuer les analyses de concassage, de pulvérisation et de pyroanalyse. Activation Laboratories a effectué les processus d'analyse comme suit : les échantillons sont traités par concassage primaire à 90 % pour obtenir une taille passant une maille de 2,0 mm (tamis à maille 10), sont divisés (fraction de 250 grammes), puis pulvérisés (par acier doux) à 95 % passant un tamis à 105 µm. Un nettoyage par jet de sable est compris. Les échantillons ont été analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge standard de 30 grammes (aliquote 30 grammes) et une finition d'absorption atomique.

Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus de 3,0 grammes par tonne (g/t), une autre fraction de la pulpe originale doit subir une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les échantillons qui comprennent de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 5,0 g/t sont réanalysés par une analyse métallique de la pulpe.

IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité.

Conformément aux recommandations émises selon notre programme d'AQ-CQ, Actlabs effectue actuellement des vérifications supplémentaires.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est une société de rang intermédiaire qui exerce des activités dans trois régions : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. La Société développe dans ces régions des districts d'exploitation minière à fort potentiel qui regroupent des mines en exploitation et des projets de développement et de construction, de mise en valeur et d'exploration. Les mines en exploitation de la Société comprennent la mine Essakane, au Burkina Faso, la mine Rosebel (y compris Saramacca), au Suriname, et la mine Westwood, au Canada. À son solide éventail d'actifs stratégiques s'ajoutent le projet de construction Côté Gold, au Canada, le

projet de mise en valeur Boto, au Sénégal, ainsi que les projets d'exploration primaire et à proximité des mines, qui sont situés dans divers pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest.

IAMGOLD emploie environ 5 000 personnes. La Société est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD (www.iamgold.com) sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice JSI[1].

1 Indice social Jantzi (JSI). Le JSI est un indice éthique d'actions ordinaires pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est modelé sur l'indice S&P/TSX 60. Il regroupe des sociétés qui satisfont à divers critères généraux en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Personnes-ressources IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Philip Rabenok, directeur, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-5783 | Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999
info@iamgold.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par leur utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « axer », « budgéter », « anticiper », « estimer », « prévoir », « sembler », « planifier », « chercher à », « viser », « compter », « croire » ainsi que « prévisions », « perspectives », « potentiel », « indice », « cible », « stratégie » ou « projet » y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes comprennent des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, l'incapacité d'estimer avec exactitude les ressources minérales et les réserves minérales, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la SEC à l'adresse https://www.sec.gov/edgar.shtml et des autorités en valeurs mobilières provinciales canadiennes à l'adresse www.sedar.com, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101. Ces normes sont similaires à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 diffèrent à certains égards de celles du guide. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines. Aux termes du guide, une minéralisation ne peut être classée comme « réserve » que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

Par suite de l'adoption de modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1er janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé Multijurisdictional Disclosure System (« MJDS ») puissent toujours utiliser le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.